

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 015-7853/19/CM

**■ Approbation du volet transport concernant le Congrès Mondial de la Nature organisé du 11 au 19 juin 2020 - attribution à titre gratuit de titres de transports pour les scolaires, accompagnants et bénévoles participant à l'évènement
MET 19/14017/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Congrès Mondial de la Nature de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), co-organisé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, se tiendra Marseille - Parc Chanot - du 11 au 19 juin 2020 :

Sont attendus 10 à 12 000 congressistes représentant les 216 Etats et organes gouvernementaux membres de l'UICN, et 100 000 visiteurs grand public ; Le Parc Chanot sera utilisé en totalité,

Est prévu :

Un Forum : plus de 1 000 sessions, ateliers, formations et dialogues de haut niveau,

L'Assemblée des membres : le parlement mondial unique où sont adoptées des résolutions et des recommandations largement reprises dans les instances internationales,

3 sommets (des collectivités, des peuples autochtones et des entreprises),

De larges espaces ouverts au public : Espace Génération Nature, pavillons et expositions,

Des manifestations (avant, pendant et après le congrès) « hors les murs » notamment avec des visites « nature ».

La tenue de ce Congrès constitue une formidable opportunité pour le territoire provençal et une occasion de lancer, dès maintenant une démarche très concrète et pragmatique pour la préservation de l'environnement. En soutenant et participant à l'organisation de ce Congrès mondial de la nature en 2020, la Métropole ambitionne qu'un tel événement international marque durablement le territoire, qui s'inscrit comme un temps fort de ses engagements pris au travers de son Agenda de l'Environnement, en co-portage avec le département, ainsi que son plan climat-air-énergie métropolitain.

Ainsi, en continuité de la délibération cadre adoptée en juin dernier et du partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour l'évènement, la Métropole souhaite décliner le volet transport permettant de faciliter l'accès à l'évènement.

Ainsi, ce volet a pour objectifs de :

- Faciliter la prise en charge et le déplacement des congressistes vers Marseille/Chanot depuis les deux principaux points d'entrée de la Métropole, la Gare Saint Charles et l'Aéroport,
- Faciliter les déplacements des congressistes dans la Métropole pendant la durée du Congrès,
- Faciliter l'accès au Congrès pour les publics scolaires, les bénévoles et notamment les personnes à mobilité réduites,
- Valoriser le savoir-faire métropolitain en matière de mobilité.

Ces objectifs se traduisent pour partie par la déclinaison de la délibération n° TRA 001-6773/19/CM du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2019, portant modifications de la gamme tarifaire métropolitaine événementielle dédiée à la mobilité, et ce au travers des actions suivantes pendant la durée du congrès :

Edition de cartes Pass Métropole gratuites d'une durée de 15 jours pour les 1500 membres UICN,
Création de tarifs préférentiels pour les congressistes sur le réseau de transport Métropole (à partir de 5€),

Renforcer et proposer la gratuité de l'offre « vélo » autour et si possible dans le parc Chanot à usage des organisateurs et des congressistes.

En complément, la bonne réalisation de ce volet implique également :

- La fourniture de 5000 Pass Métropolitains journalier gratuits pour les scolaires & accompagnants,
 - La fourniture de Pass Métropolitain pour les bénévoles d'une durée moyenne de 72h pour 1500 personnes sur la durée du Congrès,
 - La mise au point d'un dispositif de pré-accueil en gare SNCF Saint Charles, dans les Aéroports et dans le métro pour orienter les congressistes vers le Parc Chanot,
 - Le déploiement, en fonction des flux de déplacement des congressistes, des renforts d'offre de transport collectif : avec le Métro pour les soirées d'ouverture et de clôture (2x1h), les navettes Aéroport-Marseille en cas d'arrivées massives (2A/R par jour de congrès) et des navettes supplémentaires vers les Iles du Frioul (1A/R par jour de congrès),
 - La préparation d'un renfort d'offre de transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite (5 minibus équipés sur la durée du congrès), pour 500 voyages sur la durée du Congrès.
- La facilitation de l'accès des scolaires et la réalisation des excursions congressistes avec des espaces stationnement autocars à proximité du Parc Chanot. »

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 010-6168/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019 portant candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour son adhésion à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et versement d'un dépôt correspondant à la cotisation 2019 - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Comité français de l'UICN et paiement de la cotisation 2019 ;
- La délibération n° ENV 001-6469/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 portant Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'accueil du Congrès Mondial de la Nature - Délibération cadre ;
- La délibération n° TRA 001-6773/19/CM du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2019 portant modifications de la gamme tarifaire métropolitaine événementielle dédiée à la mobilité.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rayonnement national, international et environnemental du Congrès Mondial de la Nature,
- L'enjeu pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer, à l'accueil d'un tel événement sur son territoire ;
- La nécessité de favoriser les déplacements durant l'accueil d'un tel événement ;
- L'adoption d'une gamme tarifaire spécifique métropolitaine événementielle dédiée à la mobilité.

Délibère

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Article 1 :

Sont approuvées les actions du volet transport spécifique à l'évènement énoncées ci-dessus, en déclinaison des délibération n° ENV 001-6469/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 et n° TRA 001-6773/19/CM du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2019.

Article 2 :

Est approuvée l'attribution à titre gratuit de 5 000 titres de transports pour les scolaires et accompagnants ainsi que 1 500 titres pour les bénévoles participant à l'évènement.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, budget chapitre 011, nature budgétaire 6288.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM